

Points-Cœur : « Un cadre purifié »

L'enquête canonique sur l'œuvre Points-Cœur vient de s'achever. Mgr Dominique Rey, évêque de Toulon et accompagnateur de l'association, met en perspective les sanctions dont elle fait l'objet.



Une volontaire de Points-Cœur à Lima, au Pérou, en 2009.

où un Point-Cœur est implanté témoignent de leur admiration devant le travail accompli auprès des plus pauvres. Il ne s'agit pas de mettre cela en cause, mais au contraire d'en assurer les fondations ecclésiales, doctrinales et spirituelles en vue d'un déploiement plus équilibré et plus fécond du charisme.

Que dites-vous aux parents et amis de l'œuvre qui sont peïnés par la nouvelle ?

D'abord, j'ai bien conscience que certains d'entre eux, pleins de bonne volonté, auront du mal à comprendre les raisons de ces mesures. Ils doivent les accueillir avec confiance comme le résultat de la vigilance maternelle de l'Église. Ces mesures sont prises en lien direct et étroit avec le Saint-Siège. Elles prennent en compte les aspects très positifs du travail sur le terrain, mais aussi la nécessité de convertir et d'ajuster certaines expressions du charisme.

Enfin, amis et familles de l'œuvre Points-Cœur doivent comprendre que l'Église souhaite sa pérennité dans un cadre purifié de ce qui mérite d'être corrigé, pour la sanctification de ses membres et la fécondité missionnaire de son apostolat.

Pour l'Église, quels sont les enjeux d'une telle décision ?

Toute œuvre naissante est prise entre l'enthousiasme d'un nouveau charisme et la nécessité de déposer ce charisme dans le cœur de l'Église. D'un côté, l'attachement au fondateur, qui a permis au charisme d'« accoucher », et de l'autre l'obéissance à l'Église, qui porte un jugement sur le bien-fondé et le déploiement d'une association. On n'est pas juge et propriétaire de son œuvre.

Il revient à l'Église d'opérer de façon à la fois bienveillante, prudente et exigeante, un discernement sur les charismes, sur leur équilibre spirituel et théologique, leur expression pastorale et leur fécondité missionnaire. Le pape François a rappelé dans *Evangelii gaudium* que les charismes « ne sont pas un patrimoine fermé, livré à un groupe pour qu'il le garde ; il s'agit plutôt de cadeaux de l'Esprit intégrés au corps ecclésial, attirés vers le centre qui est le Christ, d'où ils partent en une impulsion évangélisatrice. Un signe clair de l'authenticité d'un charisme est son ecclésialité, sa capacité de s'intégrer harmonieusement dans la vie du peuple saint de Dieu, pour le bien de tous » (n° 130). ■

Propos recueillis par A. P.

En lien avec le Saint-Siège, vous avez décidé trois mesures principales à l'encontre de l'œuvre et de son fondateur ?

Pour renforcer l'encadrement par l'Église des associations de l'œuvre, un assistant ecclésiastique sera d'abord désigné, pour accompagner l'association internationale Points-Cœur, les laïcs engagés et les Servantes de la Présence de Dieu. Pour la Fraternité sacerdotale Molokai, elle sera dirigée provisoirement par un commissaire. Il aura notamment sous son contrôle l'actuel modérateur, Guillaume Trillard, qui conserve sa charge. Ensuite, les centres de formation des personnes engagées dans l'œuvre seront regroupés en France, dans le diocèse de Fréjus-Toulon, au sein du séminaire de La Castille. Enfin, concernant le fondateur, le Père Thierry de Roucy : son activité ministérielle au bénéfice des membres de l'œuvre, déjà réduite après sa condamnation par l'officialité de Lyon [pour abus sexuels et abus de pouvoir, Ndlr], va être suspendue jusqu'à nouvel ordre. Cela exclut toute responsabilité de gouvernement, tout ensei-

gnement ou accompagnement spirituel.

Ce sont des sanctions sévères. Quelles en sont les raisons ?

L'enquête canonique conduite par le Père Le Bot, doyen de la faculté de droit canonique de Toulouse, a fait la synthèse de beaucoup de témoignages, d'informations actuelles et passées, et de nombreuses rencontres. Elle a mis en évidence « un risque d'enfermement de l'œuvre sur elle-même et sur sa vision exclusiviste des choses ».

Concrètement, ce risque se fonde sur deux éléments : d'abord, une doctrine qui réclame que soit levé un certain nombre d'ambiguïtés (question de l'autorité, de la liberté, de la compassion, de l'esthétique...), mais aussi « un manque de maturité ecclésiale ».

L'œuvre elle-même est-elle remise en cause ?

L'objectif poursuivi est d'aider l'œuvre à corriger des dysfonctionnements, de préciser son charisme, et de parvenir à une meilleure intégration dans l'Église. L'enquête souligne aussi « une belle expérience évangélique et une grande générosité ».

Les évêques de la plupart des diocèses